

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

255 rue Martha Desrumaux
24000 PERIGUEUX

DECISION DU PRESIDENT



Objet : Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux – Subvention sollicitée par Périgord Habitat pour la construction de 3 logements sociaux – Lotissement Jacquou – Le Bourg – Chemin de Jacquou – Champcevinel

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10

Vu la délibération du 31 mars 2022 relative au règlement d'intervention de l'agglomération en faveur du logement social,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 du conseil communautaire déléguant au Président l'accord de subventions aux organismes de logements sociaux dans le respect des principes définis par le conseil communautaire,

Considérant que l'opération de Périgord Habitat répond aux critères du dispositif de soutien au logement social par l'agglomération, à savoir :

- Une localisation privilégiée, à proximité du bourg de Champcevinel, des écoles, des commerces et du réseau Péribus (ligne K2),
- La mixité sociale est visée avec 2 logements financés en PLUS (loyers sociaux intermédiaires) et 1 logement financés en PLAI (loyers sociaux les plus bas)
- Une typologie de logements permettant l'accueil de familles, de personnes âgées ou jeunes,
- Une performance environnementale avec des logements économes en énergie

Considérant que, conformément au règlement d'intervention de l'agglomération, la commune de Champcevinel par délibération du 28 juin 2021, soutient également la construction de ces 3 logements sociaux par la cession des terrains, d'une valeur de 54 000 €, à 3 000 € à Périgord Habitat.

DECIDE :

Article 1er : d'accorder une subvention de 1 500 € par logement, soit une subvention totale de 4 500 €

Fait à Périgueux, le

25 JAN. 2024

Le Président
Jacques AUZOU

Affiché le :

25 JAN. 2024

Annexe 1 : fiche descriptive de l'opération

Réalisation de 3 logements sociaux – Lotissement Jacquou – Le Bourg – Chemin de Jacquou – Champcevinel

- Cette opération est située proximité des services et des commerces. Les logements sont également à proximité immédiate des arrêts des lignes de Péribus.
- Cette opération, est composé de 3 logements Individuels. Ils sont de typologies variées : 1 T3 et 2 T4 permettant l'accueil de ménages de composition familiale diverses.
- Le chauffage et l'eau chaude sanitaire seront produits par des pompes à chaleur et poêle à pellets. Des tuiles photovoltaïques pour l'autoconsommation électrique sont également envisagées. Tous les logements sont par ailleurs équipés de matériels économes en eau.
- Les loyers prévisionnels seront les suivants :

Type de logements	Forme	Nombre de logements			Surfaces habitables (m2)	Loyer mensuel (€)	
		PLAI	PLUS	TOTAL		PLAI	PLUS
T3	individuels		1	1	73		449
T4		1	1	2	86	458	524
	TOTAL	1	2	3			

- Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

	Dépenses HT		Ressources
Acquisition foncière (Valorisation)	57 676 €	Prêts CDC	377 080 €
Travaux	383 557 €	Etat (aides à la pierre)	5 700 €
Honoraires	64 526 €	CA Grand Périgueux	4 500 €
		Département de la Dordogne	15 000 €
		Prêt Action Logement	10 000 €
		Subvention Action Logement	3 000 €
		Fonds Propres	90 480 €
TOTAL	505 760 €	TOTAL	505 760 €